Liste des emplacements réservés pour sentiers pédestres, équipements et voirie

Rappel du Code de l'Urbanisme – Article L.151-41

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :
1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
[...] »

Liste des emplacements réservés pour aménagement de voirie

N°	Destination	Type	Bénéficiaire	Longueur/ Superficie
V1	Piste de la Giraude - Élargissement à 6 m Parcelles n° A 393, A 400, AP 201, AP 63, A 227, A 228, AP 254, AP 262, AP 64, AR 6, AR 42, AR 5, AR 31, AR 47, AR 30, AR 29, AR 52 , AR 4 et AR223	Aménagement	Commune	≈ 23 087 m²
V2	Route de Super Garavan - Élargissement à 6 m Parcelles n° AR 153, AR 154, AR 155, AR 215, AR 17, AR 223, AR 16, AR 355 et A 394	Aménagement	Commune	≈ 20 282 m²
V3	Chemin de la Colle Supérieure - Élargissement à 6 m Parcelles n° AM 135, 147, 148, 150, 173, 301, 315, 323, 344, 345, AN 001, 019, 027, 030, 033, AO 051, 074, 087 à 089, 128, 168, 171, 177, 197, 211, 212, 256, 257, 259, 263, 268, 270, 275, 282, 283, 285, 289, 291, 292, 298, 300, 301 à 305, 311n 314, 320, 321, 329, 331, 332, AV 005, AW 249, 250, 355	Aménagement	Commune	≈ 8 088 m²
V4	Route des Ciappes - Élargissement à 6 m Parcelles n° AZ 43, AZ 44, AZ 48, AZ 40, AZ 39, AZ 16, AZ 491, AZ 435, AZ 327, AZ 328, BC 306, BC 122, BC 125, BC 443, BC 442, BC 177, AL 81	Aménagement	Commune	≈ 18 612 m²
V5	Rue Urbana - Élargissement à 9 m Parcelles n° BK 51, BK 52, BK 53, BK 54 et BK 55	Aménagement	Commune	≈ 1 464 m²
V6	Route du Mont Gros - Élargissement à 6 m Parcelles n° BC 22, BC 21, BC 20, BC 19, BC 401, BC 402, BC 366, AL 257, AL 184, AL 286, AL 172, AL 212, AL 268, AL 269, AL 325, AL 152, AL 151, AL 138, AL 124, AL359, AI 46 et AI 349	Aménagement	Commune	≈ 21 107 m²

N°	Destination	Type	Bénéficiaire	Longueur/ Superficie
V7	Rue Pietra Scritta - Élargissement à 10 m Parcelles n° BD 90, BD 87, BD 86, BD 83, BD 82, BD 80, BD 81, BD 70, BD 79, BD 78, BD 77, AZ 273, AZ 267 et AZ 266	Aménagement	Commune	≈ 3 367 m²
V8	Rue du Maréchal Juin - Élargissement à 7 m Parcelles n° BI 117, 119 et BL 102	Aménagement	Commune	≈ 170 m²
V9	Chemin de la Maison Russe - Élargissement à 9 m Parcelles n° BL 341, BL 34, BL 44, BL 45, BM 44	Aménagement	Commune	≈ 547 m²
V10	Chemin du Perroquet - Élargissement à 8 m pour les parcelles n° AS 111, 114, 205 Chemin du Perroquet - Est Elargissement à 6 m pour les parcelles n° AS 111, 116 et 257	Aménagement	Commune	≈ 417 m² ≈ 206 m²
V11	Élargissement à 8 m de l'abreuvoir à la Route du Baousset + Élargissement à 7 m de la nouvelle Route du Baousset à la limite communale Parcelles n°AN 59, 60, 63, 69, 70, 73, 79, 84 à 86, 93.. / AO 233, 265 / AW 151, 366, 414...	Aménagement	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	≈ 23 753 m²
V12	Impasse/rue Saint-Laurent - Élargissement à 6 m Parcelles n° AS 98, AS 104, AS 179, AS 205	Aménagement	Commune	≈ 15 470 m²
V13	Route de Sospel : Traversée de Monti - Élargissement à 10 m (chaussée à 7 m + 2x1,5 m de trottoirs) Parcelles n° F 13, 15 à 20... / AH 1, 258, 260...	Aménagement	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	≈ 35 613 m²
V14	Val des Castagnins (RD 22) - Portion entre le Suillet et la limite communale - Élargissement à 10 m (chaussée à 7 m + 2x1,5 m de trottoirs) Parcelles n° AB 80 à 85... / AC 109...	Aménagement	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	≈ 5 757 m²
V15	Route de Gorbio (RD 23) - Élargissement à 12 m (chaussée à 7 m + stationnement 2 m + 2x1,5 m de trottoirs) Parcelles n° AB 284, 349, 440 / BL 13... / BM 40... / BO 195 ... / BP 1...	Aménagement	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	≈ 21 880 m²
V16	Rue Henry Gréville - RD52 - Élargissement à 14 m (chaussée à 7 m + 2x2 m de stationnement + 2x1,5 m de trottoirs) Parcelles n° AY 17 à 19, 22 / AZ 86, 97, 93, 99 à 103, 314, 315 / BK 12, 13, 35, 56, 57, 62, 63, 375 et 404	Aménagement	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	≈9 148 m²
V17	Rue Jean Soulin - Alignement de la parcelle Parcelle n° BI 256	Aménagement	Commune	≈ 70 m²

Liste des emplacements réservés pour réalisation d'équipements publics et d'intérêt général

N°	Destination	Type	Bénéficiaire	Longueur/ Superficie
E1	Création d'une crèche - Parcelles n° BL 34, 44 et 45 - Terrain de l'Eglise orthodoxe - Rue Morillot	Création	Commune	≈ 4 252 m²
E2	Création d'un parking multimodal d'environ 125 places intégré à un projet mixte (commerces, services...) Parcelles n° AE 001, 197, 200	Création	Commune / CARF	≈ 3 282 m²
E3	Création d'un parking de proximité - Chemin des Mulets - Parcelles n° AI 124, 126, 373 et 374	Création	Commune	≈ 1 050 m²

Liste des emplacements réservés pour réalisation de cheminements piétons

N°	Destination	Type	Bénéficiaire	Longueur/ Superficie
P1	Promenade du Soleil - Création de passage piéton - Parcelle n° BL 344	Création	Commune	≈ 93 m²